



Cruiser® Vibrance® Quattro
Seed Treatment Fungicides and Insecticide

syngenta.

GROUP	4	INSECTICIDE
GROUPS	3 4 7 12	FUNGICIDES

This seed has been treated with the insecticide, thiamethoxam and the fungicides, difenoconazole, metalaxyl-M (and S-isomer), sedaxane and fludioxonil. Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, work boots, socks and NIOSH-approved dust mask when handling treated seed, and during planting (including loading, sowing, maintenance, and clean-up). When using closed-cab planting equipment, chemical-resistant gloves and NIOSH-approved dust mask are not required inside cab. Keep out of reach of children and animals. Do not graze or feed livestock on seeded area for 45 days after planting. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed. Treated seed is TOXIC to birds. Thiamethoxam is toxic to bees. Dust generated during planting of treated seed may be harmful to bees and other pollinators. To help minimize the dust generated during planting, refer to the "Pollinator Protection and Responsible Use of Treated Seed- Best Management Practices" on the Health Canada webpage on pollinator protection at www.canada.ca/pollinators. Do not load or clean planting equipment near bee colonies, and avoid places where bees may be foraging, such as flowering crops or weeds. When turning on the planter, avoid engaging the system where emitted dust may contact honey bee colonies. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned-up from the soil surface.

Warning, contains the allergen soy



CRUISER®, VIBRANCE®, the Alliance Frame are trademarks of a Syngenta Group Company.

, the Syngenta logo and the Purpose Icon

FOM-17013

size 3 1/2 x 7



Traitement de Semences Insecticide et Fongicide



Cruiser® Vibrance® Quattro

syngenta.

GRUPE	4	INSECTICIDE
GRUPES	3 4 7 12	FONGICIDES

Ces semences ont été traitées avec un insecticide (thiaméthoxame) et des fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M [et isomère-S], sédaxane et fludioxonil). Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de travail, des chaussettes ainsi qu'un masque antipoussières approuvé par le NIOSH pour manipuler les semences traitées, et pendant le semis (y compris le chargement et l'ensemencement des semences ainsi que l'entretien et le nettoyage de l'équipement). Lorsqu'on utilise de l'équipement avec cabine fermée, il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières approuvé par le NIOSH dans la cabine. Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux. Thiaméthoxame est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.canada.ca/pollinisateurs. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être ramassées ou enfouies dans le sol.

Avertissement contient l'allergène soya

FOM-17013

CRUISER®, VIBRANCE®, le symbole de l'Alliance sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

size 3 1/2 x 7

